

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2009 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, E. RAVAUD.

Excusée : B. RAUD.

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD

Convocation : 7 décembre 2009



TARIFS 2010

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil municipal fixe les tarifs municipaux pour 2010.

Salle Henri IV

Majoration de 2 % au 1^{er} janvier 2010 arrondi à l'euro le plus proche :

SALLES LOUÉES	BUTS	LOCATAIRES	PRIX EURO 2010	
I GRANDE SALLE BAR	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE	65 100	
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE D - HORS COMMUNE	118 175	
	II PETITE SALLE	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE	52 75
		REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE D - HORS COMMUNE	75 100
III PETITE SALLE CUISINE		REPAS FAMILLE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE	100 150
	IV GRANDE SALLE BAR CUISINE	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE	226 312
V TOUT LE BATIMENT		MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE B - HORS COMMUNE	277 400

Chauffage : petite salle 28 € et grande salle 70 €.
Majoration des tarifs de 50 % pour les deux réveillons.
Pour toute location, il est demandé un chèque-caution de 214 € qui est restitué après la manifestation.
Tarif micro : 16 €

Redevance assainissement 2010

L'augmentation en 2009 était de 8.85 %, aussi il est proposé au conseil municipal de reconduire les tarifs 2009 pour 2010. Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants pour 2010 :

- forfait branchement : 31.27 €/an
- consommation d'eau : 1.25 €/m³

Participation Raccordement à l'Egout

L'assemblée majeure de 2 % les tarifs de la PRE et fixe les montants suivants au 1^{er} janvier 2010 :

Maison ou logement existant lors du passage du réseau :

- 337.33 € x 2 % = 344.08 €

Maison ou logement neuf dont la demande de permis de construire a été déposée après le 01/01/2010 :

- 2 703.98 x 2 % = 2758.06 €

Participation pour non réalisation d'aire de stationnement

Le conseil municipal fixe à 6 250.00 € la participation pour non réalisation d'aire de stationnement au 1^{er} janvier 2010.

Cimetière

Les prix des concessions dans le cimetière sont majorés de 2 % arrondis à l'euro supérieur et sont arrêtés de la manière suivante :

Concessions Cimetière :

- 15 ans : 133.58 x 2 % = 137 €

- 30 ans : 190.27 x 2 % = 194 €

- 50 ans : 401.83 x 2 % = 410 €

Concessions Columbarium :

- 15 ans : 448.60 x 2 % = 458 €

- 30 ans : 505.30 x 2 % = 516 €

- 50 ans : 716.86 x 2 % = 732 €

Loyers communaux

Les loyers communaux sont assujettis à l'indice des loyers qui s'établit à 117.41 soit une hausse de 0.32 % sur les douze derniers mois. Après la sortie d'Elodie Biret, intéressée à cette délibération, le Conseil municipal fixe les loyers communaux suivants :

Révision au 1^{er} janvier 2010 - loyer mensuel :

- BRIAND Régis - 9 Rue Charles de Gaulle
395.44 € x 0.32 % = 396.71 €
- FILLAUDEAU Marion & DOUSSET Jean-Baptiste - La Basse Noë
338.03 € x 0.32 % = 339.11 €
- VOILLET Paul - La Basse Noë
244.05 € x 0.32 % = 244.83 €
- LAUNAY Mireille - 1 Rue des Grands Jardins
473.25 € x 0.32 % = 474.76 €
- LEGOFF Miguel - Garage Rue de Bonne Fontaine
29.29 € x 0.32 % = 29.38 €
- BIRET Elodie - Garage Rue des Grands Jardins
29.29 € x 0.32 % = 29.38 €

Révision au 1^{er} octobre 2010

- DENIAUD Emma - La Basse Noë
275.19 € par trimestre x 0.32 % = 276.07 €

EXTENSION DU CIMETIÈRE

Madame le Maire expose au conseil municipal les réflexions du Groupe de travail chargé du dossier d'extension du cimetière. L'avant-projet a fait l'objet d'une analyse et de remarques tant au niveau des coûts que du programme de travaux. Certains points ont nécessité un retour vers le Maître d'œuvre et n'ont pas reçu de réponse définitive à ce jour. Le projet comprend la création de 64 emplacements et la mise en place, dans un premier temps, de 22 caveaux et 25 cases columbarium pour la première phase. Une extension demeurera possible pour 80 sépultures environ. La principale difficulté consiste à adapter aux règles d'accessibilité l'extension en raison de la forte déclivité du terrain naturel. Il est également prévu de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les allées du cimetière actuel. Une variante sera proposée pour le revêtement des allées annexes, soit en bi-couche soit un revêtement type « starmine ». Le coût d'objectif est fixé à 210 000 € HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le projet présenté et charge le bureau d'études d'élaborer le dossier de consultation des entreprises. Les demandes de financement pourront être envisagées pour début 2010.

LIAISON DOUCE LA TOUCHE MONNET

Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjointe responsable de la voirie, présente le projet de liaison douce prévue entre le chemin des Nouvelles et la rue des Marronniers à la Touche Monnet. Des aménagements (busage, stabilisation des accotements ...) permettront de créer un espace piétonnier protégé en bordure de la RD n° 63. La continuité piétonne devra être aux normes d'accessibilité et notamment à son départ près du chemin des Nouvelles, cette contrainte nécessite la pose de bordures de trottoirs sur 25 à 30 m. Le surcoût est d'environ 1 200 €. La question du revêtement est abordée, la solution de base présentée prévoit un sablage. En raison de la déclivité, il est demandé de prévoir en options deux variantes :

- une solution bi-couche de couleur
- une solution type « enverpac »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet présenté, le coût d'objectif étant arrêté à 34 860.00 € HT pour la solution de base.

PERSONNEL COMMUNAL

Contrat aidé : Madame le Maire présente le dispositif de contrat aidé mis en place par le Conseil Général et l'Etat. La commission du personnel après réflexion a émis un avis favorable pour la création d'un poste aux services techniques, pour étoffer ce service en vue de la mise en fonctionnement de nouveaux équipements (terrain de loisirs, lotissements etc...).

Après en délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition présentée et charge Madame le Maire de pourvoir au recrutement d'un(e) agent affecté aux services techniques.

STAGIAIRE

Madame le Maire propose d'accorder une indemnité de stage à Mademoiselle Mélanie DELANOE, stagiaire du 2 au 13 novembre 2009 au secrétariat de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde une gratification exceptionnelle à Mademoiselle Mélanie DELANOE calculée de la manière suivante :

$$8.82 \text{ €} \times 35 \times 2 \times 17.50 \% = 108.50 \text{ €}$$

Madame le Maire précise qu'il sera demandé aux stagiaires de fournir leur rapport de stage.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe à l'enfance, présente le projet de contrat à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) remplace le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre qui sont arrivés à échéance le 31 décembre 2008.

Ce dispositif permet à la Caisse d'Allocations Familiales de financer les actions de la commune envers les enfants de 0 à 17 ans. Pour les quatre années à venir 2009, 2010, 2011 et 2012 les actions vers le RAM, Accueil Périscolaire, le Centre de Loisirs et l'Animation Jeunes ont été retenues.

Par contre, le volume d'aide diminue de manière sensible (2009 : 4 336 € - 2012 : 3 794 €).

Après délibération, le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer le contrat C.E.J. avec la Caisse d'Allocations Familiales.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Modification des statuts :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211.17, L5214.1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 1993 portant création de la Communauté de Communes de Grand Lieu modifié par arrêtés des 14 juin 1994, 12 février 1998, 12 octobre 1999, 13 mars 2000, 13 décembre 2000, 5 août 2003 et 7 janvier 2005 ; 21 juillet 2006.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu ;

Considérant la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Grand Lieu du 30 juin 2009 sollicitant la modification de ses statuts pour permettre la mise en œuvre des nouvelles compétences suivantes :

- La participation aux actions mises en place par l'association pour l'habitat des jeunes sur le territoire du Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne,
- L'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
- La participation aux actions mises en place par les associations assurant, au centre aquatique, par conventionnement avec la Communauté de Communes, des activités d'initiation en direction de la jeunesse.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu mis à jour au 30 juin 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu suivant le projet présenté et joint en annexe.

PROJET DE TERRITOIRE

Communication de la liste des conseillers municipaux inscrits aux différents ateliers. Madame le Maire précise que de nouveaux candidats peuvent s'inscrire.

CARREFOUR DE L'EGONNIÈRE

Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE donne les conclusions de l'enquête publique sur le déclassement du délaissé communal de l'Egonnière. Un avis favorable a été émis pour le déclassement du délaissé et l'échange avec les époux CHEVALIER de la partie située en zone de visibilité. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;

- Approuve l'échange de terrains portant sur les parcelles YB n° 86 en totalité pour la partie cédée par la commune et la YB n° 85p pour la partie cédée par les époux CHEVALIER. Cet échange est sans soulte.
- Les documents d'arpentages seront établis par le Cabinet CDC Conseils et l'acte notarié par Maître MOREAU, Notaire à Saint Philbert de Grand Lieu. La commune prendra à sa charge les frais engendrés par cette affaire.
- Autorise le Maire ou un Adjoint à signer l'acte d'échange.

Après ces démarches administratives, Madame ESMANGART précise que le bâtiment situé sur la parcelle YB n° 85 (ancienne forge) sera démoli ainsi qu'un petit bâtiment situé sur la parcelle YB n° 88 appartenant aux Consorts ORIEUX qui ont donné leur accord.

PROJET DE LOTISSEMENT - LES NOUVELLES

Lors de la séance de novembre, il avait été convenu de confier au Cabinet CDC Conseils la maîtrise d'œuvre de la P.V.R. des Nouvelles et les travaux à prévoir sur le dit chemin pour la réalisation du futur lotissement privé.

Il est proposé au Conseil municipal trois devis :

- Partie géomètre de la PVR : 908.96 € TTC
- Maîtrise d'œuvre de la PVR : 5 980.00 € TTC
- Levé topographique et maîtrise d'œuvre chemin des Nouvelles hors PVR : 2 427.88 € TTC

Après délibération, le Conseil municipal approuve les devis présentés et charge Madame le Maire ou un Adjoint de les signer.

SUBVENTIONS

Sur proposition de Madame le Maire et après la sortie de Monsieur Samuel DELAUNAY et Madame Nathalie FAUCOND, intéressés à cette délibération, le Conseil municipal, attribue une subvention de 100.00 € à l'association « La Limouzinière d'hier à aujourd'hui » au titre de l'année 2009.

MAIRES RURAUX DE FRANCE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération proposée par l'association des Maires Ruraux de France, repousse ce projet, les textes sur la réforme des collectivités territoriales étant à l'étude et non connus à ce jour.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 6

Madame le Maire propose à l'assemblée de rééquilibrer les crédits nécessaires au remboursement des annuités d'emprunts, les taux variables 2009 étant faibles, la commune a remboursé plus en capital et moins en intérêts. Après délibération, le Conseil municipal vote les mouvements de crédits suivants :

Dépenses : *Investissement* :

1643 emprunts en devises : + 1 339.00 €

Fonctionnement :

66 111 Intérêts des emprunts : - 1 339.00 €

MISSION SOCOTEC

Par délibération n° 09.07.2009 du 8 juin 2009 le Conseil municipal avait approuvé le choix du bureau de contrôle technique SOCOTEC pour les travaux d'extension du Groupe scolaire. La mission L + LE + SEI était de 3 175.00 € H.T.

Par contre, il avait été omis la mission de contrôle technique « HAND » d'une valeur de 500.00 € H.T. Madame le Maire propose de modifier le montant total de la mission confiée à SOCOTEC et de l'arrêter à 3 675.00 € H.T.

Avis favorable du Conseil municipal.

CHAUFFAGE ÉGLISE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a demandé instamment à la paroisse de ne plus utiliser le chauffage de l'église.

L'installation actuelle date de 1977 et avait été financée par la commune. Elle est entretenue par la paroisse. La dernière visite technique a fait apparaître que l'installation n'est plus aux normes et présente des dangers pour les utilisateurs.

Un rendez-vous est pris pour trouver une solution, mais jusqu'à nouvel ordre le chauffage de l'église est arrêté.

LE PATUREAU

Un seul lot reste à commercialiser. Les premiers actes de vente vont être signés cette semaine et les constructions commenceront début 2010.

DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est installé Place Sainte Thérèse (à côté de la bibliothèque). Des séances de formation vont être organisées courant janvier.

POPULATION

Les chiffres de population à prendre en compte au 1^{er} janvier 2010 sont :

- Population municipale : 2 049 habitants
- Population comptée à part : 44 habitants
- Population totale : 2 093 habitants

COLIS DE NOEL

Le CCAS va procéder à la distribution de 38 colis de Noël aux personnes âgées malades ou hospitalisées en maison de retraite.

PERSONNEL COMMUNAL

Avis de naissance de Lilou au foyer de Sabrina AUGEREAU-GAUTIER.

TÉLÉTHON

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ annonce une recette d'environ 3 700.00 € lors de la dernière manifestation.

COMMUNICATION

Monsieur Samuel DELAUNAY précise que le site web de la commune est actuellement en restructuration, cette mise à jour sera en ligne vers le 15 janvier 2010.

L'AGENDA COMMUNAL 2010

L'agenda communal vient d'être livré. Une consultation sera faite pour l'agenda 2011.

ENVELOPPES

Des modèles d'enveloppes personnalisées à l'image de la commune sont communiquées au Conseil municipal. Un choix est fait pour une commande d'enveloppes pré-timbrées près de la Poste.

CLASSE NUMÉRIQUE

Le matériel est commandé mais toutes les fournitures ne sont pas livrées à ce jour.

RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire indique qu'un agent supplémentaire intervient en remplacement d'un titulaire arrêté. Les problèmes de discipline sont traités au cas par cas.

~~~~~

## **PROCHAINE RÉUNION**

**LE LUNDI 11 JANVIER 2010 à 20 H 30**

~~~~~

DATES A RETENIR :

- Vœux du Maire : Dimanche 10 janvier 2010 à 11 h 00 Salle Henri IV
- Vœux au personnel : Vendredi 22 janvier 2010 à 19 h 00 Salle Henri IV